

DÉLIBÉRATION N°2021-22_073
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 15 mars 2022

4- Affaires statutaires

Point 4.1 – Proposition de nomination à la direction des PUFC par la Présidente de l'UFC

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 15 Membres représentés : 12 Total : 27	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

Vu le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 714-1 et D. 714-1 et suivants ;

Vu les statuts du service commun des Presses Universitaires de Franche-Comté (PUFC) du 2 juillet 2013 et notamment ses articles 39 et 40 ;

Vu l'avis favorable du conseil de gestion des PUFC du 11 mars 2022 ;

Conformément à l'article 39 des statuts des PUFC, « *le directeur des PUFC est nommé par le Président de l'UFC sur proposition du Conseil d'administration de l'UFC, après appel de candidature. Le Conseil de gestion peut exprimer, à la majorité absolue de ses membres, un avis à transmettre au président de l'UFC avant sa proposition.* »

Le mandat du directeur est de 4 ans renouvelable.

Un appel à candidature à la direction des PUFC a ainsi été adressé le 9 février 2022 et 1 personne a fait acte de candidature :

- **Monsieur Jean-Paul BARRIERE (Professeur d'université).**

Après avoir entendu de l'intéressé lors de sa séance du 11 mars 2022, le conseil de gestion des PUFC a émis, à l'unanimité de ses membres, un avis favorable à la nomination de M. Jean-Paul Barrière.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration proposent la nomination de Monsieur Jean-Paul Barrière en qualité de directeur des PUFC.

Besançon, le 21 mars 2022.



Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 4.1 « Lettre de candidature de M. Barrière »

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



Jean-Paul Barrière,
Professeur d'histoire contemporaine
Université de Franche-Comté

Besançon, le 2 mars 2022

à : Madame la Présidente de l'université de Franche-Comté

Objet : Candidature à la direction des Presses universitaires de Franche-Comté

Madame la Présidente,

Je, soussigné, Jean-Paul Barrière, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Franche-Comté (UFR SLHS, département d'histoire), directeur par intérim des Presses universitaires de Franche-Comté, responsable de l'axe 2 du Centre Lucien Febvre (UR 2273), déclare faire acte de candidature aux fonctions de directeur des Presses universitaires de Franche-Comté.

Remplissant les conditions requises, intéressé depuis longtemps par la question de la diffusion de l'information scientifique et technique sous toutes ses formes, je serais désireux de poursuivre ma contribution au rayonnement de l'université de Franche-Comté, dont les Presses sont un des atouts majeurs. Je m'appuie, pour envisager l'éventualité d'un nouveau mandat, sur mon bilan à la tête des PUFC depuis près de dix ans, grâce au concours quotidien des directeurs de collection, de série ou de revue, du personnel et de nos partenaires, que je tiens à remercier : rétablissement de relations de confiance après la crise profonde connue par les PUFC, élargissement du champ et du type des publications scientifiques, assainissement financier en dépit des investissements réalisés et de la crise sanitaire, réorganisation du service, stabilisation et requalification des personnels, harmonisation des pratiques et des missions internes, renouvellement des outils de communication et de gestion (site), transformation à présent achevée de la chaîne éditoriale (XML-TEI METOPES), diffusion électronique des ouvrages par l'intégration aux grands portails...

Après une trop longue période d'incertitudes quant aux réponses apportées par l'établissement aux difficultés RH des Presses, qui a pu me faire douter d'un nouvel engagement de ma part, j'ai pu constater ces derniers mois le soutien réaffirmé de la Présidence de l'université de Franche-Comté, qui a permis de résoudre des questions longtemps pendantes, comme l'absence de toute RSA depuis dix ans ou certaines requalifications.

Par ce nouveau mandat qui me serait confié, je souhaiterais d'abord pouvoir terminer rapidement le renouvellement des outils de pilotage des PUFC et de la chaîne éditoriale. Je ne méconnais pas l'ampleur des chantiers encore à mener : stabilisation des RH du service et réorganisation des missions, projections budgétaires véritables, aménagement plus rationnel des locaux, accentuation des efforts pour diffuser les ouvrages auprès de publics diversifiés, massification de l'entrée du catalogue des PUFC dans les grands portails éditoriaux, place dans l'UBFC et dans le paysage universitaire régional, national et international, équilibre délicat entre maintien des ressources financières et pratiques de la « Science ouverte », création d'un pôle éditorial régional reconnu orienté vers la « Science ouverte »...

Je communiquerai au Conseil de gestion des PUFC les axes de développement du service que je pourrais soumettre ultérieurement à ses membres, après un dialogue approfondi, si la Présidence de l'UFC me renouvelait sa confiance.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.



Jean-Paul Barrière, Directeur par intérim des PUFC